

Remplacements exceptionnels en abattoir : nouvelles modalités de recensement et d'indemnisation

Une note de service publiée le 29 janvier 2026 précise les modalités de recensement et d'indemnisation des agents assurant des remplacements à titre exceptionnel en abattoir d'animaux de boucherie et de volailles.

Elle abroge l'instruction précédente du 4 janvier 2024 et s'inscrit dans le cadre du plan d'attractivité des métiers de l'inspection en abattoir.

Ce qui change au 1er février 2026 ...

Ce 1er février 2026, plusieurs changements entrent en vigueur. Péages d'autoroutes, frais bancaires, livrets d'épargne, cigarettes, etc : tour d'horizon des nouvelles mesures qui vont modifier votre quotidien.

Rémunérations des agents

publics : salaires, primes et inquiétudes sur la politique du gouvernement

Analyse faisant suite au courrier intersyndical adressé au Premier ministre le 16 janvier et un éclairage sur la mission d'évaluation des primes et indemnités des agents publics révélée par Acteurs publics.

Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) du 15 janvier 2026

Le CSFPE s'est réuni le 15 janvier 2026. Il a émis un avis favorable sur un projet de décret concernant les personnels contractuels de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), afin qu'ils puissent accéder de manière dérogatoire à la Fonction Publique. L'instance a également examiné un bilan du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attachés de l'administration de l'État.

Projet de décret sur l'ASNR

[Une loi du 21 mai 2024 relative a créé, au 1er janvier 2025, une nouvelle autorité, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection \(ASNR\), en fusionnant l'Autorité de sûreté](#)

nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Cette loi a prévu que, pendant 6 années, les contractuels de l'ASNR pourront être titularisés dans la fonction publique.

Le projet définit les modalités d'accès dérogatoires à la fonction publique. Il précise comment l'ancienneté des contractuels peut être prise en compte pour accéder aux promotions et garantit le maintien des rémunérations.

Le texte assure la reconnaissance des compétences et de l'ancienneté des agents titularisés. La CFDT l'a approuvé par son vote.

Bilan du CIGEM des attachés d'administration de l'État

En préambule, le DGAFP a rappelé les annonces du ministre délégué de la Fonction Publique lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 13 janvier 2026 :

- Les taux de promotion du 2ème grade seront revus ;
- Le 3ème grade sera dé-fonctionnalisé ;
- L'échelon spécial sera linéarisé dès 2026.

La CFDT a souligné que le bilan fait apparaître une situation très insatisfaisante. Elle a mis en exergue de fortes préoccupations.

- L'égalité professionnelle reste à construire, en témoigne la sous-représentation des femmes dans les 2ème et 3ème grade ;
- L'accès au corps est très déséquilibré, par exemple le passage par les IRA n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être ;
- La mobilité ne touche que 4 % du corps. Elle était pourtant une des promesses de sa création ;
- Les grilles indiciaires sont obsolètes et les carrières

manquent de dynamisme ;

- La convergence indemnitaire entre les ministères doit être mise en œuvre en commençant par documenter les écarts existants.

Le document présenté au CSFPE avance des perspectives d'évolution. Il s'agit notamment de la mise en place d'un collège interministériel de gestion du corps sur le modèle de celui des administrateurs de l'État, de l'adoption d'orientations générales interministérielles, et de l'ouverture de discussions sur les grilles.

Des groupes de travail avec les organisations syndicales sur ces points seront organisés.

La CFDT s'est dite prête à discuter de tous ces sujets. Elle a affirmé l'urgence à traiter le manque d'attractivité du CIGEM si on veut éviter l'effondrement de ses effectifs.

> Source : UFFA-CFDT

Autorisations spéciales d'absence : une réforme sous contrainte... et sous surveillance syndicale

Après plus de six ans d'attente, le gouvernement s'apprête enfin à revoir le régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) dans la fonction publique. Le ministère de la Fonction publique doit présenter, le 27 janvier, ses premières orientations aux organisations syndicales.

Crédits Santé, Sécurité et Conditions de Travail 2026 : ce qu'il faut retenir

Dans le cadre de la politique ministérielle de prévention des risques professionnels, la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (SSCT) du comité social d'administration (CSA) ministériel reconduit en 2026 son dispositif de cofinancement d'actions de prévention.

Modalités du concours pour le recrutement du corps d'ingénieurs des eaux, des ponts et des forêts (IPEF)

Un arrêté du 16 janvier 2026, publié au Journal officiel du 20 janvier 2026, précise les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours externe sur titres et travaux pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

Rupture conventionnelle : une incertitude grandissante dans la fonction publique

Introduite au 1er janvier 2020, la rupture conventionnelle dans la fonction publique devait permettre, à titre expérimental, de sécuriser des départs négociés entre les agents et leur administration. Cinq ans plus tard, alors que le dispositif arrive à son terme, son avenir reste suspendu à des choix politiques et budgétaires encore loin d'être tranchés.

Handicap : Comité National du FIPHFP (18-12-25)

Le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (FIPHFP) a tenu son Comité National le 18 décembre 2025.

Santé et sécurité au travail dans la Fonction publique

d'État : où en est-on ?

La Commission centrale hygiène, sécurité et conditions de travail de la Fonction publique de l'État s'est réunie le 10 décembre 2025, après plus d'un an sans réunion. Cette séance a permis d'examiner les bilans hygiène et sécurité 2022-2023, le bilan du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail, et les perspectives du Plan Santé au Travail.

Salaires dans la Fonction publique : l'intersyndicale interpelle le Premier ministre

Le 16 janvier 2026, l'intersyndicale Fonction Publique (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP) a adressé un courrier au 1er ministre, relatif aux rémunérations des agents publics.

Formation « IAE et attaché : cadres de proximité » –

Sessions 2026

Un accompagnement structurant pour les nouveaux cadres – Sessions 2026.

La CFDT-Agriculture saisit la SG sur le sujet de l'expertise

La CFDT-Agriculture saisit la secrétaire générale du MAASA pour demander la tenue de groupes de travail sur la thématique de l'expertise.

Départs et arrivées à la CFDT-Agriculture !

Tout d'abord, de vifs remerciements à Stéphanie !

Après plus de huit années passées au sein de la CFDT-SPAagri puis CFDT-Agriculture, **Stéphanie CLARENC** quitte la permanence pour rejoindre sa nouvelle région d'attache administrative : la Normandie.



Stéphanie à rejoint la permanence en 2018, elle aura assuré au sein du Spagri de multiples fonctions... responsable de la section administration centrale, responsable de la permanence, Co-secrétaire générale pendant deux années jusqu'au dernier congrès de juin 2025 où elle a choisi de ne pas se représenter aux élections internes.

En dehors de ses fonctions au sein de la CFDT, elle aura aussi été élue au CSA administration centrale, à la formation spécialisée en assurant la coordination, au CSA Forêt-Agriculture, plus récemment à la CPPS, représentante en CAP, en CSA ministériel et à un nombre incalculable d'instances, groupes de travail, bilatérales et entretiens individuels.

Le 1^{er} février prochain, Stéphanie CLARENC rejoindra donc la grande DRAAF Normandie pour de nouvelles aventures professionnelles que nous lui souhaitons aussi riches qu'à la CFDT.

La CFDT-Agriculture tient à la remercier sincèrement pour son investissement permanent. Quelque soit le contexte, nous tenions à mettre en avant son sérieux constant, ses connaissances sans faille sur certains sujets et sa volonté forte à toujours défendre les agents. La CFDT-Agriculture lui souhaite le meilleur et il ne fait aucun doute qu'elle saura faire bénéficier de ses compétences sa nouvelle structure d'accueil !

Et deux changements au sein de notre conseil syndical !

Là aussi, ce sont des représentants fidèles et anciens qui quittent le conseil syndical... non par choix mais par obligation car il faut bien prendre sa retraite après toutes ces années de service.

Tout d'abord, **Corinne SEVIN**, élue au titre de notre section syndicale de **l'ANSES** vient de nous quitter au 31 décembre pour profiter de sa retraite après avoir cumulé ses missions à l'ANSES et sa vie syndicale de plusieurs années ! Il faut saluer une énergie débordante, une excellente connaissance de la vie syndicale, un engagement jusqu'à la dernière minute et auprès de la CFDT... a priori qui devrait continuer hors CFDT-Agriculture !



Ensuite, **Hervé LEDOUX**, élu de notre section DRAAF et affecté jusqu'au 31 décembre dernier à la **DRAAF Grand-Est**. Hervé est lui aussi un ancien de la CFDT partant aujourd'hui à la retraite ! La CFDT-Agriculture salue là aussi la constance dans son engagement, sa bonne humeur permanente et la force tranquille qui le définissent si bien !

La CFDT-Agriculture dans son ensemble les remercie du temps passé, du travail effectué et leur souhaite une belle retraite bien méritée !

Bienvenue aux nouveaux membres au sein du conseil syndical !

Côté ANSES, le relais est dorénavant assuré par **Catherine AUDIFAX (ANSES Maisons-Alfort)** qui prend le relais au niveau du conseil syndical.

Côté DRAAF, c'est **Anne BERTOMEU (DRAAF Occitanie)** qui prend le

relais d'Hervé LEDOUX.

CSA Forêt-Agriculture du 18 décembre 2025

Ce CSA Forêt-Agriculture était présidé par Serge Lhermitte, directeur général de la performance économique, accompagné d'Yves Auffret, chef de service gouvernance et gestion de la PAC.

La CFDT était représentée par Emmanuel Biseau, Stéphanie Clarenc, Virginie Plantier, Erwan Vallon.

En déclaration liminaire (à lire [ICI](#)), la CFDT-Agriculture a réaffirmé son soutien plein et entier aux agents des DDT-(M) et des DRAAF dans le contexte actuel de tensions fortes au sein de la profession agricole face aux crises sanitaires, à la baisse des aides PAC et aux négociations du Mercosur.

La CFDT-Agriculture a rappelé que les agents attendent :

- Une protection de l'État face aux risques qu'ils encourent dans l'exercice de leurs missions ;
- Un plan d'accompagnement des SEA qui apporte des améliorations concrètes de leur quotidien ;
- Un plan de maintien des compétences forestières.

Un courrier a été envoyé début septembre au directeur de la DGPE pour l'alerter sur ces sujets (à lire [ICI](#)) mais il est resté lettre morte...

Le DGPE répond qu'il est attentif à la situation. Il indique que la ministre est mobilisée pour apporter son soutien aux agents. A cet effet, elle a réuni tous les préfets pour indiquer qu'il était primordial de protéger les agents, qu'il n'y avait aucun blocage pour porter plainte et qu'il n'y aura aucune tolérance en cas d'atteinte aux agents et aux bâtiments. La ministre a également envoyé un message de soutien aux agents.

En bref, les mêmes éléments de langage que la SG lors du CSA-AC... ni plus, ni moins. Pas de quoi rassurer et redonner le moral aux agents qui sont sur le terrain.

Les SEA ne se résument pas à l'instruction des aides de la PAC

Le DGPE remercie les SEA du travail fourni pour l'instruction des aides de la PAC. La charte pour les SEA remplace, désormais, le plan d'accompagnement élaboré en 2024. Cette charte a été partagée avec les DRAAF et les SEA et il faut désormais la faire vivre.

Le parcours qualifiant pour les agents des SEA a pris du retard suite au turn-over observé dans la sous-direction concernée mais il est prévu de revenir vers les organisations syndicales prochainement sur ce sujet.

La CFDT-Agriculture rappelle que le fait que les aides soient payées ne doit en aucun cas masquer l'investissement colossal des agents, ni les impacts bien réels sur leur santé, leur charge mentale et leur vie personnelle. Les difficultés ne disparaissent pas parce qu'on choisit de ne plus les regarder.

*Avec de tels propos, la CFDT-Agriculture rappelle une évidence trop souvent passée sous silence : **les SEA ne se résument pas à l'instruction des aides PAC.** La réalité montre*

une implication sans faille de ces services, avec la multiplication des dispositifs de crise, des situations d'urgence à gérer, des effectifs qui travaillent déjà à flux tendu, et une profession agricole dont la colère grandit chaque jour. Face à cette accumulation, l'administration se dit "consciente", mais ne prend aucune mesure concrète. Cette posture d'observation, sans action, laisse les agents seuls face à une pression qui ne cesse d'augmenter.

Face à cette situation, la CFDT-Agriculture ne restera pas spectatrice. Nous refusons que les agents des SEA continuent de porter seuls le poids d'une organisation qui s'appuie sur leur engagement sans leur donner les moyens d'agir. Nous demeurerons pleinement mobilisés : interpellations dans les instances concernées, audiences dédiées, information renforcée des agents et, si nécessaire, actions collectives pour obtenir des engagements concrets et un dialogue social enfin à la hauteur des enjeux.

Il est d'ailleurs révélateur que l'administration passe d'un plan d'accompagnement des SEA à une simple charte, sans jamais aborder ce sujet en instance malgré nos demandes nombreuses : courrier, GT préparatoire, déclaration liminaire. Cette omission n'est pas anodine : elle traduit une volonté manifeste de minimiser les difficultés et d'éviter un débat pourtant indispensable.

Les agents des SEA méritent reconnaissance, visibilité et conditions de travail à la hauteur des missions qu'ils assurent au quotidien. Nous serons à leurs côtés pour l'exiger.

Instruction de la PAC, non sans difficultés

Le DGPE reprend les éléments du communiqué de presse relatif à

l'instruction des aides PAC avec un solde versé le 3 décembre à plus de 99 % des agriculteurs.

L'imprévu de cette campagne était le sujet des terres mises à disposition. L'UE a en effet demandé des comptes à la France sur ce sujet connu depuis des années mais devenu sensible pour certains pays à l'origine de fraudes avec des risques d'apurement à la clé.

La DGPE avait bien conscience de la charge de travail demandée aux SEA qui ont dû recueillir les preuves de mise à disposition des terres aux agriculteurs mais il fallait montrer à l'UE que le travail sur ce point était réalisé. Des réflexions ont été faites pour alléger le travail des SEA, notamment en diminuant le nombre de preuves. Ce travail se poursuivra en 2026.

Concernant les lettres de fin d'instruction 2023 pour les aides BCAE8, elles n'ont pas été transmises en 2024 en raison des difficultés de l'instruction de la campagne 2024. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un ordre de reversement mais d'une réfaction sur le montant d'aides à verser pour la campagne 2025.

En 2026, le calendrier de déclaration des aides animales a été modifié, avec une télédéclaration qui démarre au 1^{er} janvier 2026. L'ASP procède à l'adaptation de l'outil pour intégrer ce nouveau calendrier de déclaration.

Suite à ces propos, la CFDT-Agriculture alerte l'administration sur la dégradation continue des outils informatiques d'instruction de la PAC. Leur instabilité chronique, aggravée par des adaptations qui créent de nouveaux bugs et perturbent les dossiers en cours, place les SEA dans l'obligation de contourner le système pour avancer. Ces pratiques, loin d'être satisfaisantes, fragilisent l'outil, exposent les agents et compromettent la qualité de l'instruction.

Concernant les terres à disposition, pour permettre une instruction sereine, les règles doivent être connues des SEA et de la profession agricole en avril. La CFDT-Agriculture demande à l'administration de respecter scrupuleusement ce délai au regard du contexte actuel. Elle rappelle également que le bail verbal est un sujet sensible et difficilement encadrable, notamment en cas de multipropriété lors des successions, et il faut convaincre les auditeurs de l'UE d'assouplir les règles à ce sujet.

Enfin, s'agissant des lettres de fin d'instruction, la CFDT-Agriculture constate une nouvelle fois que l'administration refuse de reconnaître l'ampleur du problème. Qu'il s'agisse d'ordres de reversement ou de diminutions d'aides, ces décisions entraînent pour les agriculteurs des pertes de revenus inattendues, parfois rétroactives sur plusieurs années, et alimentent une colère légitime. Et, une fois encore, ce sont les SEA qui doivent absorber cette colère sur le terrain, tandis que l'administration ferme à nouveau les yeux sur cette problématique.

AidesAgri : simplifier, oui / transférer la charge, non

AidesAgri est un outil conçu dans le contexte de la crise agricole afin de faciliter l'accès des exploitants aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement existants. Il permet d'orienter les agriculteurs vers les dispositifs nationaux, régionaux et départementaux, à l'exclusion des aides PAC, pour lesquelles ils sont éligibles, et les accompagne dans la préparation de leurs demandes.

Si la CFDT-Agriculture soutient cette initiative de simplification pour les agriculteurs et d'information sur les dispositifs d'aides financières, cela ne doit pas se faire au détriment des agents.

Dans cet objectif, nous demandons les actions suivantes :

- *Un modèle national de communiqué de presse pour éviter que les SEA portent seuls la communication locale,*
- *Relayer l'information auprès de la profession agricole et une attention particulière pour informer les publics éloignés du numérique.*

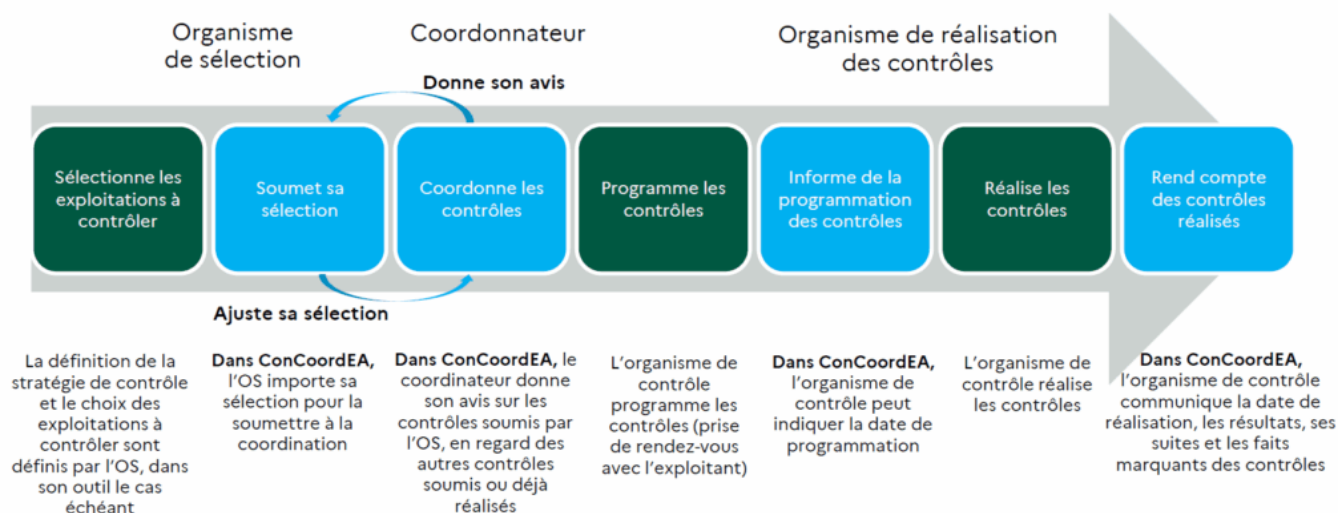
Coordination des contrôles : clarification du périmètre du contrôle unique et protéger les agents

Le **contrôle unique**, mis en place depuis fin 2024, est l'une des réponses structurelles : il vise à réduire la charge administrative en regroupant les contrôles dans les exploitations.

L'outil ConCoordEA, demandé par les services depuis la mise en place du contrôle unique va être déployé en 2026 dans les services concernés. Cet outil du MAASA permet la coordination des contrôles concernés par le contrôle unique entre les différentes structures intervenantes. Il comportera également les contrôles qui ne sont pas dans le périmètre du contrôle unique si ces derniers ont une incidence sur les contrôles uniques.

Cet outil a pour objectif de collecter les données des contrôles réalisés par les différentes structures interministérielles sur une exploitation donnée. Chaque structure pourra préciser pour son contrôle des informations sur l'ambiance du contrôle, les signaux faibles, les difficultés rencontrées par l'administré, ... pour permettre l'évaluation des risques par le coordonnateur des contrôles.

Le fonctionnement de l'outil sera le suivant :



Des webinaires sont prévus pour expliquer le fonctionnement de l'outil aux différents utilisateurs.

Pour la CFDT-Agriculture, cet outil était attendu depuis la mise en place du contrôle unique. Il doit permettre à la fois de clarifier les contrôles relevant ou non de ce périmètre, de protéger les agents chargés des inspections, et de regrouper en un seul passage les contrôles réalisés par les différentes administrations et garantir une coordination cohérente.

Conflit d'intérêt dans le domaine de la PAC : Une note de service pour prévenir...

Une note de service va être publiée afin de prévenir les conflits d'intérêt dans le domaine de la PAC dans les structures suivantes DGPE, DRAAF, DAAF, DDT(M) et en charge :

- De la conception et de la déclinaison nationale de la PAC,
- De sa mise en œuvre et de son évaluation directement ou par délégation des organismes payeurs.

Il y a 3 formulaires :

- Le formulaire d'absence de conflit d'intérêt
- Le formulaire en cas de situation potentielle de conflit d'intérêt
- Le formulaire type « rapport » qui précise les mesures de prévention du conflit d'intérêt.

C'est le supérieur hiérarchique qui complète les formulaires et identifie les mesures de prévention à mettre en œuvre pour prévenir le conflit d'intérêt. En cas de doute, le collège de déontologie pourra être sollicité.

Il est important de conserver, d'archiver ces documents, notamment pour être en mesure de les présenter en cas d'audit.

La CFDT-Agriculture incite l'administration à évoquer le sujet au moment des entretiens professionnels et pas seulement dans le cadre de la note de service relative à l'instruction des aides de la PAC, et à généraliser cette procédure à d'autres situations de conflit d'intérêt.

Forêt : une transmission des compétences plus que nécessaire

A ce jour, c'est toujours le MATTE qui définit la politique nationale forestière et le MAASA qui décline cette politique sur le terrain.

Concernant le budget et les effectifs forestiers, les discussions à l'assemblée nationale aboutissent à une stabilité mais tant que ce n'est pas voté, il est compliqué d'aller plus loin sur le sujet.

Pour l'administration, l'accroissement du travail en DDT repose avant tout sur une forte charge pédagogique pour les services, un irritant reconnu de tous mais il n'y a pas de solution simple.

Pour la CFDT-Agriculture, il apparaît aujourd'hui indispensable de renforcer sans délai les équipes en recrutant des techniciens forestiers, afin de garantir la continuité et la qualité des missions qui reposent sur une expertise de terrain devenue rare et pourtant essentielle.

Le maintien des compétences forestières constitue un enjeu stratégique majeur pour notre ministère : sans transmission, sans stabilisation des effectifs et sans reconnaissance de ces métiers, nous prenons collectivement le risque d'un affaiblissement durable de notre capacité d'action.

Dans cette perspective, nous demandons qu'un bilan précis des actions engagées en matière de recrutement, de formation et de maintien des compétences forestières soit présenté lors de la prochaine instance, afin d'identifier clairement les avancées, les manques et les leviers à activer.

Dispositif de don de jours de repos : ce qu'il faut savoir...

Un dispositif solidaire au service des agents.

Le ministère chargé de l'agriculture met en œuvre un dispositif de don de jours de repos permettant à des agents de céder anonymement une partie de leurs jours non pris au bénéfice de collègues confrontés à des situations personnelles particulièrement difficiles.

Laure REVEL élue à l'unanimité secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques

Réunies le 8 janvier 2026, les fédérations composant la CFDT Fonctions publiques ont élu à l'unanimité Laure REVEL secrétaire générale, après la disparition brutale de Mylène Jacquot, dont l'engagement laisse une empreinte profonde.

Avant son élection, Laure REVEL exerçait les fonctions de secrétaire générale adjointe et trésorière de la CFDT Fonctions publiques (depuis septembre 2023).

Elle a par ailleurs été co-secrétaire générale de SPAgri CFDT (syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture) entre mars 2020 et septembre 2023.

Ingénieure de l'agriculture de l'environnement hors classe, elle a exercé notamment des responsabilités d'encadrement au sein de la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire (DDT 71).

À propos de la CFDT Fonctions publiques

L'Uffa-CFDT (la CFDT Fonctions publiques) a été créée en 1973. Depuis cette date, l'Uffa, l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés, est composée des dix fédérations CFDT ayant dans leur champ les 5,8 millions d'agents publics relevant des versants de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

> Document à consulter

- Communiqué de presse CFDT Fonctions publiques du 8 janvier 2026 [ICI](#)

Budget 2026 : les travaux reprennent

L'adoption in extremis du budget de la Sécurité sociale en fin d'année ne doit pas faire oublier que la France n'a toujours pas de budget général pour 2026.

Les principaux indices : SMIC, Allocations familiales, Chômage, Retraite...

Fiche mise à jour au 1er janvier 2026

CSA d'administration centrale

– 15 décembre 2025

Le comité social d'administration de l'administration centrale s'est réuni le 15 décembre 2025 sous la présidence de Cécile Bigot-Dekeyzer, secrétaire générale du MAASA, accompagnée de son adjointe Noémie Le Quellenec, de Flora Claquin, cheffe du SRH et de Nadine Richard-Pejus, adjointe de la cheffe du SRH.

La CFDT était représentée par Grégor Appamon, Stéphanie Clarenc et Benjamin Kupfer.

En introduction, la secrétaire générale se félicite de l'organisation de **moments collectifs** au sein de l'administration centrale, à savoir :

- 9 conférences mensuelles sur des sujets variés
- Conférence managériale pour rappeler l'importance du management en AC
- L'événement pour les 20 ans du SG

Par ailleurs, 108 sessions de formation ont été organisées permettant à 845 agents de se former en 2025.

Autre fait marquant en 2025, le **déploiement du parapheur électronique** en administration centrale.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait une déclaration liminaire unitaire (à lire [ICI](#)) où étaient abordés les sujets suivants :

Budget 2026 : Suppression de 50 ETP ... finalement ça sera 30 ETP

La secrétaire générale nous indique à ce sujet que suite à la réforme des centres de gestion financière (CGF), la DGFIP a rétrocédé 15 ETP qui viennent réduire l'effort à faire en

administration centrale. De plus, il y a désormais 5 ETP qui seront à trouver parmi les DRAAF et les DAAF.

Malgré notre demande d'en savoir plus sur les répercussions concrètes de cette baisse des effectifs et ses conséquences sur les services de l'administration centrale, la secrétaire générale ne répond pas et n'explique pas non plus les fins de contrat de certains CDD.

La CFDT-Agriculture attire encore l'attention de l'administration sur la dégradation du dialogue social, incompatible avec les exigences de concertation et de transparence attendues dans cette instance.

Gestion budgétaire : les agents aspirent à plus de sérénité

La secrétaire générale indique qu'il n'y aura pas de 49.3 pour la loi de finances. Le budget ne sera pas voté au 1^{er} janvier 2026 et nous connaissons comme l'année dernière une période de service voté.

La CFDT-Agriculture a attiré l'attention de la secrétaire générale sur la gestion budgétaire et en particulier sur les conséquences pour les agents. Des gels de budget en début d'année sont imposés par Bercy malgré les budgets votés dans le PLF, entraînant des tensions importantes pour mener certaines missions.

Ensuite en fin d'année, Bercy décide de dégeler certains budgets et il est alors nécessaire de dépenser ces montants avant la date de clôture budgétaire, générant également des tensions...

La secrétaire générale répond à cela qu'elle aspire à une meilleure anticipation des dépenses pour diminuer les tensions

en fin d'année.

Demande de rendez-vous intersyndical pour évoquer la situation des agents en cas de refus d'habilitation aux informations ou aux supports classifiés

Certains agents n'obtiennent malheureusement pas l'habilitation nécessaire pour l'accès aux informations et supports classifiés. Dans ce cas, l'agent peut se voir privé d'accès à son bureau, à sa messagerie et se retrouve sans poste du jour au lendemain.

Les organisations syndicales dénoncent la brutalité et le manque d'humanité dans le traitement réservé à ces situations individuelles. La demande d'échange a été réitérée afin de définir ensemble une gestion plus humaine de ces agents, dont l'engagement professionnel n'est pas à remettre en cause.

La SG et la cheffe de SRH se sont engagées à recevoir une représentation intersyndicale.

La CFDT-Agriculture est déterminée à obtenir des avancées pour les agents dans la gestion de ce type de situation.

Crise agricole : quelle protection des agents du MAASA ?

Les représentants du personnel du CSA-AC ont exprimé leur solidarité avec les agents en DDI et en DRAAF en charge de la gestion des cas de DNC dans certains troupeaux bovins

français, menacés de mort de façon nominative, ainsi que notre plus ferme réprobation face aux actes de harcèlement, de menace et d'agression qui visent désormais également nos partenaires, vétérinaires et GDS (Groupements de Défense Sanitaire). Le ministère se doit de réagir et d'agir.

La secrétaire générale reste attentive à la situation. Elle rappelle que ce sont les avis scientifiques qui priment dans les décisions d'abattage mais la profession agricole n'adhère pas à la stratégie ainsi définie. La ministre est mobilisée pour apporter son soutien aux agents. A cet effet, elle a réuni tous les préfets pour indiquer qu'il était primordial de protéger les agents, qu'il n'y avait aucun blocage pour porter plainte et qu'il n'y aura aucune tolérance en cas d'atteinte aux agents et aux bâtiments. La ministre a également envoyé un message de soutien aux agents.

La CFDT-Agriculture s'étonne qu'aucune mesure de prévention ne soit précisée, le dépôt de plainte intervenant une fois que le mal est fait. Une mesure de prévention pourrait être de mieux communiquer sur la stratégie définie afin d'expliquer et tenter de convaincre les agriculteurs de la stratégie. Le MAASA communique très peu sur sa stratégie. Ce n'est que depuis le 17 décembre que le ministère a publié des informations sur le sujet et développé un kit de communication accessible ([ICI](#)) sur le site de notre ministère :

Une communication plus importante vis-à-vis de la profession agricole est attendue pour protéger les agents de notre ministère qui sont en première ligne face au mécontentement des agriculteurs.

IA : Deux chartes viennent d'être

publiées

Dans le cadre des réflexions sur l'IA, deux chartes viennent d'être publiées :

- Charte éthique des bonnes pratiques de l'intelligence artificielle
- Charte d'utilisation des outils numériques mis à disposition des utilisateurs des systèmes d'information des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés

Ces 2 chartes sont disponibles dans la note de service à consulter [ICI](#).

En résumé, ces chartes donnent des indications sur les sujets suivants :

- **Internet** : un accès unique, plus simple et plus ouvert.
- **Charte numérique** : protéger les outils, les données, et respecter les usages autorisés.



La CFDT-Agriculture vous donne une astuce pour verrouiller rapidement votre poste et ainsi le sécuriser en votre absence, vous cliquez sur :



- **Charte IA** : pas de données sensibles, pas de décisions automatisées, toujours vérifier ce que l'IA renvoie en réponse au script.

Des formations seront organisées sur ces sujets et il est également prévu de définir des référents IA dans les structures pour accompagner les agents face aux enjeux de l'IA.

Pour la CFDT-agriculture, il n'est pas certain que ces chartes soient le meilleur moyen de sensibiliser les agents

sur ces sujets. Elles sont longues à lire (en tout une dizaine de pages) et au vu de la charge de travail que nous connaissons tous, il n'est pas aisé de les assimiler. Des formations MENTOR avec de l'interaction (quiz, vidéo, exemples adaptés aux enjeux du MAASA, ...) seraient un meilleur vecteur de ces informations et réflexes à avoir.

Cyberattaques : une vigilance de tous les instants

La secrétaire générale attire l'attention des agents au sujet des **cyberattaques** dont la porte d'entrée est le phishing : mail frauduleux qui demande de renseigner les codes des outils.

Les derniers tests montrent que **10 % des agents d'administration centrale ont cliqué sur le lien frauduleux**. Lors du prochain test, l'agent qui cliquera sur le lien devra obligatoirement suivre une formation pour se protéger sur son lieu de travail mais aussi à titre personnel.

Réorganisation du SNUM

Le numérique est un domaine qui évolue rapidement. Dans le cadre de ce projet de réorganisation du SNUM, il est question de travailler en mode produit avec plus d'interactions et d'agilité pour le développement des applications métiers. A ce stade, il faut répondre à la question : est-ce que l'organisation actuelle répond aux exigences du mode produit ? Les organisations syndicales seront consultées sur ce sujet.

La CFDT-Agriculture est mobilisée pour suivre les échanges sur cette réorganisation et faire remonter les souhaits des agents à ce sujet.

Concernant les sujets à l'ordre du jour de ce CSA-AC :

RIALTO

Le **RIALTO d'administration centrale** est ajusté sur les sujets suivants :

- Suppression de l'impossibilité de prendre un jour de RTT le mardi. Il est toutefois rappelé que le chef de bureau peut définir une journée de service où l'ensemble des agents du bureau sont présents.
- Déplacement d'un jour de télétravail dans la semaine considérée. Il n'est plus possible de déplacer un jour de télétravail sur 7 jours glissants avec le nouvel outil.

Pour la CFDT-Agriculture, l'impossibilité de déplacer un jour de télétravail sur 7 jours glissants est un recul pour les agents. Pour arranger les agents, le SRH propose de mettre en place des enveloppes de jours flottants en plus du télétravail fixe pour faire face à d'éventuelles difficultés. Cette proposition est recevable à condition que les jours flottants soient octroyés par la hiérarchie, ce qui est rarement le cas aujourd'hui. La CFDT-Agriculture restera donc vigilante sur ce point et fera remonter les éventuelles difficultés.

Ces modifications ont été votées à l'unanimité par les représentants du personnel.

Concernant **l'annexe DGPE**, cette annexe décrit les plages horaires des chauffeurs et des assistants de direction soumis à des cycles horaires particuliers, ainsi que le recours aux heures supplémentaires, notamment pour le salon de l'agriculture, les comités de gestion de l'UE ou encore les débats parlementaires.

La CFDT-Agriculture regrette que le cas des commandes reçues tardivement (par exemple à 21h pour le lendemain matin) ne soit pas recensé dans cette annexe. Or, ce sont des

situations où les agents se mobilisent en dehors des cycles horaires et il nous paraît essentiel qu'un dispositif de compensation puisse être mis en place. L'administration est restée muette sur cette question malgré nos nombreuses relances.

A la demande de la CFDT-Agriculture, la SG s'est engagée à réaliser **une infographie qui précise les modalités de fonctionnement des absences** telles que les **ASA** (autorisations spéciales d'absence), **pour raisons de santé** et règles d'abattement des RTT, **pour formation** dont celles des représentants syndicaux, **pour fêtes religieuses**, en raison de **grève**, de **droit de retrait**, le **départ anticipé les 24 et 31/12...**, l'autorisation d'arrivée tardive en raison de la **rentrée scolaire**, les congés et **les règles relatives aux jours de fractionnement**,...

Réorganisation du SG

Au sein de la direction du bureau des affaires juridiques, les missions du bureau du droit européen ont été élargies au traitement des données, à la protection fonctionnelle et à la déontologie qui sont des thématiques fortement liées au droit européen.

Au sein du Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques (SAFSL), la création du Centre de Gestion Financière (CGF) a transformé le CSCF (Centre de Service Comptable et Financier) en Bureau d'Appui à la Chaîne Financière (BACF), qui gère l'assistance Chorus, l'animation des missions « LIP » (missions de Liaison, Interface, Performance), la veille réglementaire et l'animation ministérielle en matière de finances publiques. Le vote a porté sur la validation d'une organisation mise en place depuis près de deux ans.

La CFDT-Agriculture a voté pour ces textes. Les agents

concernés par ces réorganisations ayant été concertés, l'impact pour ces derniers est faible et l'organisation est déjà en place au moment du vote.

Néanmoins, nous avons exprimé notre mécontentement face à ces réorganisations, au cours desquelles nous nous retrouvons trop souvent placés devant le fait accompli et où les impacts pour les agents restent insuffisamment détaillés dans les rapports de présentation.

Outil de gestion du temps sur « mon self mobile »

A partir du 1er janvier 2026, la gestion du temps se fera à partir de l'outil GTA-RH, disponible sur mon self mobile.

Comme il l'a été indiqué, il n'est plus possible de gérer les absences sur EQUITIME, sauf demandes exceptionnelles. La gestion des anomalies reste cependant possible uniquement par la hiérarchie.

Les droits à congé seront reportés dans le nouvel outil et la dématérialisation des demandes d'alimentation du CET ne sera possible qu'à partir de fin 2026.

Des webinaires sont prévus pour faciliter la prise en main des agents et des encadrants aux dates suivantes :

Lundi 12, mardi 13, jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2026. Pour rejoindre les sessions, vous pouvez vous connecter via le lien [ICI](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre article [ICI](#) via le lien ci-dessous.

En questions diverses, nous avons les sujets suivants :

Revalorisation triennale des contractuels

L'administration nous indique que le traitement des campagnes 2024 et 2025 est en cours de finalisation et que les agents en verront les effets sur le bulletin de paye de début 2026. La revalorisation sera rétroactive sur 2025 ou 2024-2025 selon la campagne concernée.

La CFDT-Agriculture s'interroge sur le fait que les contractuels de l'administration centrale ne soient pas cités dans la note de service explicitant la campagne de revalorisation triennale...

Revalorisation des astreintes

L'administration s'est engagée à analyser la question et à revenir vers les organisations syndicales sur ce sujet.

Télétravail

Au cours de cette instance, il a été fait état des directions qui refusent les 3 jours de télétravail et les jours flottants.

Là encore, la secrétaire générale met en avant l'importance du collectif et de la continuité de service.

Pour la CFDT-Agriculture, le collectif est important mais peut être maintenu lorsque les agents ont 3 jours de télétravail. Certaines directions comme la DGER et la DGAL l'ont mis en place et les retours sont positifs. Il est également compliqué pour les agents d'entendre cet argument quand dans certains cas, ils viennent certains jours en présentiel et qu'ils ne parlent à personne car les autres agents sont soit en télétravail, soit en réunion, en

déplacement, ...

La souplesse sur le télétravail va être de mise en administration centrale, notamment en raison du nouvel outil de gestion du temps de travail qui permet de déplacer un jour de télétravail uniquement dans la semaine où il est prévu. La mise en place d'enveloppes de jours flottants sera à déployer plus activement que ce n'est le cas aujourd'hui.

A la question de la CFDT-Agriculture sur la situation où il est refusé à l'agent de faire du télétravail le 2 janvier 2026 lorsqu'il a pris des congés du 29 au 31 décembre 2025, la justification avancée est que le premier jour travaillé de l'année doit s'effectuer par une journée de présence au bureau et que le télétravail n'est pas autorisé dans ce cas de figure.

D'après notre analyse de l'accord télétravail, les agents peuvent télétravailler le premier jour de l'année, ils n'ont pas obligation d'être en présentiel. Il a été demandé à l'administration de confirmer cette analyse.

L'administration a refusé de répondre, jugeant la question "trop précise".

Ce refus d'éclaircir un point pourtant essentiel traduit une fois de plus une dégradation préoccupante du dialogue social (voir notre article [ICI](#)), qui ne permet plus d'aborder sereinement les sujets concrets soulevés par les agents.

La CFDT-Agriculture se mobilisera pleinement sur ce sujet et mettra en œuvre les actions nécessaires pour défendre les droits des agents et exiger un dialogue social à la hauteur des enjeux.

Résultats de l'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique en 2024

Les résultats des index de l'égalité professionnelle pour l'année 2024 ont été publiés par les ministères et leurs établissements publics administratifs (EPA) sur leurs sites internet. Comme les années précédentes, l'ensemble des ministères et la grande majorité de leurs EPA obtiennent une note supérieure au seuil de 75 points.

Le Premier ministre parle aux agriculteurs... mais quel impact sur les agents du MAASA ?

En pleine crise du monde agricole, entre Mercosur et DNC, le Premier Ministre, Sébastien Lecornu, écrit aux agriculteurs. La CFDT-Agriculture partage et se félicite de certaines annonces mais s'inquiète de certaines conséquences pour les agents du ministère,.

La CFDT, un syndicat à l'écoute du terrain tout au long de l'année

Rencontres, écoute et réponses concrètes sont au cœur de notre méthode.

Forfait « mobilités durables » (FMD) : ce qu'il faut savoir...

Dans le cadre de la politique de transition écologique et d'encouragement aux mobilités alternatives, le forfait mobilités durables (FMD) permet aux agents de bénéficier d'une aide financière pour leurs déplacements domicile-travail effectués avec des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

RESET-BREXIT : l'opération de

restructuration se précise mais de nombreux flous persistent pour les 335 agents identifiés par l'administration

Un projet d'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) fin 2025 mais toujours aucun calendrier, des avancées et une prochaine étape importante le 3 février 2026, projet d'arrêté de restructuration.

Calendrier prévisionnel des payes et des pensions 2026

Calendrier prévisionnel 2026 des dates de paiement des payes et des pensions des fonctionnaires et retraités de l'État.

Examens professionnels 2026 : tout savoir sur l'avancement

aux grades de technicien principal et de chef technicien (TSMA)

Examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture ouverts au titre de l'année 2026.

Concours et examen professionnel des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV)

Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire et dispositif de préparation – Session 2026

Concours interne 2026 : devenir élève ingénieur de

l'agriculture et de l'environnement (IAE)

Concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de
l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2026

Accès à des corps de niveau ou de catégorie supérieure : un dispositif dédié aux agents BOETH en 2026

Avis d'appel à candidatures au titre de l'année 2026, pour les
corps des secrétaires administratifs (SA), des attachés
d'administration de l'État (AAE), des techniciens supérieurs
du ministère de l'agriculture (TSMA), des inspecteurs de santé
publique vétérinaire (ISPV) et à la qualité d'élève ingénieur
de l'agriculture et de l'environnement (IAE).